

PUBLIÉ LES MARDI & VENDREDI

DE CHAQUE SEMAINE

Annances :

1ère insertion, la ligne, 10c. Insertions subséquentes, 5c. Adresses d'affaires, 25 par an.

Ferd. BOBIDOUX, Éditeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

Shédiac, N. B., Mardi, 10 Avril 1888.

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

VOL. XXI.—No. 78

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr G. A. HARRISON, SHÉDIAC, N. B. Shédiac, 1er décembre 1873.

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B. 18 AVRIL 1877.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B. Bureau au premier étage de la Freemason's Hall, on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Dr ED. T. CAUDET, MEMRAMCOOK. BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH.

Dr H. E. BOISSY, MEMRAMCOOK, N. B.

DR. A. A. LEBLANC, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ARICHAT, — CAP-BRETON.

Dr G. T. WEEKS, MÉDECIN ET CHIRURGIEN. Bureau au magasin de Docteur Richard.

RICHIBOUCTOU, — N. B.

L'HON. P. A. LANDRY, AVOCAT, DORCHESTER, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B., AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., DORCHESTER, N. B.

POIRIER & McCULLY, AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.

Bureaux: — MONCTON et SHÉDIAC.

HON. FASCAL POIRIER, F. A. McCULLY, Sénateur, B. A. L. L. B.

W. A. RUSSELL, AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC. SHÉDIAC, N. B.

EDOUARD GIROUARD, AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., MONCTON, N. B.

Hanington & Teed, PROCUREURS-AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC., DORCHESTER, N. B.

H. H. JAMES, AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., BOUETOUCHE, N. B.

JACOB H. HEBERT, SHÉDIAC, N. B. FERG. S. GALLANT, GRANDE DIGUE.

HOTEL FRANÇAIS a Shédiac, N. B.

D. D. LANDRY, Agent d'assurance générale sur la Vie et contre le feu.

UN ASSORTIMENT COMPLET D'INSTRUMENTS ARAOITRES

W. B. DEACON, Droguiste, 10 oct. 1888—ac

UNION HOTEL,

O. S. LÉGER, PROPRIÉTAIRE, Main Street, Moncton, N. B.

G. McDEVITT, BARBIER-COIFFEUR, (Porte voisine du magasin E. Thos. Smith) SHÉDIAC, N. B.

Restaurant Doucette, Mill Street, — PORTLAND, N. B.

Moulin à vapeur

CIGARES ! JOS. L. GALLANT

CIGARES DE BELL, QU'IL FOURNIRA AUX PRATIQUES

J. C. VAUTOUR, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

AGENCE D'ASSURANCE GENERALE

Propriétés de fermes assurées a bas prix.

J. McC. Snow, Agent.

Une Grande Institution Financière

LA NEW-YORK, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Précieux Médicament !

Fellows' Compound Syrup of Hypophosphites

D. FONTAINE, Marchand, — Rogersville.

B. LAURANCE.

W. B. DEACON

Drogues, Remèdes patentes, Parfums, Eponges, Savons de toilette, et tous les objets de toilette et de gout.

W. B. DEACON, Droguiste, 10 oct. 1888—ac

Collège Saint-Joseph

MEMRAMCOOK, N. B.

PROSPECTUS

Le Collège est sous la direction des Religieux de St. Croix.

Les matières qui y sont enseignées forment deux cours distincts: le cours commercial et le cours classique.

Le cours classique est de cinq ans.

Le cours commercial est de quatre ans.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

CONSEIL LEGISLATIF.

Jeu, 22 mars.

L'hon. M. Young propose sa résolution pour copies de toute correspondance, etc., se rapportant au règlement de la question de l'extension de l'est, mentionné dans le discours du trône.

L'hon. M. Harrison répond: Le gouvernement n'a pas de correspondance qu'il est en mesure de fournir sur ce sujet autrement que celle qui a été publiée dans les journaux de la chambre d'assemblée.

La motion de M. Young pour une adresse au gouverneur est renvoyée et les honorables MM. Young et Richard sont nommés comme formant le comité pour se rendre chez le gouverneur.

L'hon. M. Young attire l'attention de la chambre sur le fait que les documents se rapportant à certains chemins de fer et au pont de Bathurst, qu'il avait demandés il y a quelque temps n'ont pas encore été fournis tel que promis.

L'hon. M. Harrison dit qu'on était à préparer ces documents.

L'hon. M. Young dit qu'il se croit justifiable de dire que le gouvernement retient intentionnellement les renseignements qu'il a le droit de produire.

L'hon. M. Harrison réfute cette accusation contre le gouvernement et dit que l'honorable monsieur est dans l'habitude de demander des renseignements qui sont à la portée de tout le monde dans les rapports publics.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

L'hon. M. Young dit qu'il ne fera aucune remarque puisque le gouverneur dans son discours du trône n'a pas invité cette chambre à prendre le sujet en considération.

L'hon. M. Young dit qu'il n'a aucun désir de fermer la discussion, mais désire entendre la défense que le gouvernement fera de cette résolution.

LEGISLATURE LOCALE.

Après une longue discussion, on rapporte progrès sur le bill se rapportant aux taxes dans la ville de Moncton.

On passe les bills suivants: le bill du gouvernement se rapportant aux cours d'assises; le bill du gouvernement amendement l'acte des lettres-patentes des compagnies à fonds social, accordant de plus amples pouvoirs à la compagnie de lumière électrique de Frédéricton, avec amendements; confirmant l'hypothèque du Central Railway Co. au Central Trust Co. de New-York, avec amendements.

Le bill de M. Wilson se rapportant aux garanties (lien bill) est longuement discuté. M. Alward croit que cette mesure nuira à l'industrie de la construction des navires. M. Phinny dit qu'une loi de garantie est en vigueur dans 23 Etats américains. M. Wilson—Vous avez effrayé les capitalistes et ruiné l'industrie des navires. M. Wilson—Vous avez chanté dans tout le pays que cette industrie était déjà anéantie par la politique nationale. L'hon. M. Blair pense que le bill s'étend trop loin et suggère qu'on l'applique seulement aux billots. Le principe du bill est adopté sur division.

Pour—L'Orateur, Blair, McLellan, Ryan, Mitchell, Ritchie, Tweedie, Young, LeBlanc, Wilson, Russell, Glasier, Harrison, Phinny, Thériault, LeBlais, Hutchinson, Murray, Lewis, Hibbard, Baird, Douglas, Ketchum, Atkinson, Burchill, Berryman, Bellamy, Moore—23.

Contre—Turner, Hanington, Black, Alward, Killam, Taylor, Quinton, Stockton, Palmer, Humphrey—10.

Le vote pour établir des garanties sur les bâtimens et les lots est perdu.

Le bill amendement l'acte de l'incorporation de Marysville est passé après en avoir retranché la première et seconde section.

L'hon. M. Young donne avis d'une résolution que le comité spécial de chemin de fer qui tient actuellement ses séances soit autorisé de faire venir personnes et documents, et d'extraire conformément à l'acte 35 Vic.

L'hon. M. Young explique ensuite les raisons qui ont porté le comité à envoyer un subpoena à un membre du gouvernement pour le faire comparaître devant le comité. Ce membre du conseil exécutif, l'hon. M. Ryan—lui avait promis de se présenter librement devant le comité, mais ayant manqué à sa promesse il a fallu recourir à ce moyen.

On passe ensuite à l'étude du bill incorporant la compagnie du chemin de fer de la Baie de Miramichi et l'hon. M. Davidson soumet des télégrammes venant de M. Adams et ses amis demandant que leurs noms soient retranchés de la liste des personnes formant la compagnie, parce que l'arrangement conclu avec M. Hutchinson n'avait pas été suivi dans le passage du bill à la chambre basse.

L'hon. M. Young ne voudrait pas que le renvoi du bill pût être attribué au conseil législatif.

On rapporte progrès afin de permettre que la liste des personnes formant la corporation soit amendée.

Frédéricton, 4 avril

Après une longue discussion, on rapporte progrès sur le bill se rapportant aux taxes dans la ville de Moncton.

On passe les bills suivants: le bill du gouvernement se rapportant aux cours d'assises; le bill du gouvernement amendement l'acte des lettres-patentes des compagnies à fonds social, accordant de plus amples pouvoirs à la compagnie de lumière électrique de Frédéricton, avec amendements; confirmant l'hypothèque du Central Railway Co. au Central Trust Co. de New-York, avec amendements.

Le bill de M. Wilson se rapportant aux garanties (lien bill) est longuement discuté. M. Alward croit que cette mesure nuira à l'industrie de la construction des navires. M. Phinny dit qu'une loi de garantie est en vigueur dans 23 Etats américains. M. Wilson—Vous avez effrayé les capitalistes et ruiné l'industrie des navires. M. Wilson—Vous avez chanté dans tout le pays que cette industrie était déjà anéantie par la politique nationale. L'hon. M. Blair pense que le bill s'étend trop loin et suggère qu'on l'applique seulement aux billots. Le principe du bill est adopté sur division.

Pour—L'Orateur, Blair, McLellan, Ryan, Mitchell, Ritchie, Tweedie, Young, LeBlanc, Wilson, Russell, Glasier, Harrison, Phinny, Thériault, LeBlais, Hutchinson, Murray, Lewis, Hibbard, Baird, Douglas, Ketchum, Atkinson, Burchill, Berryman, Bellamy, Moore—23.

Contre—Turner, Hanington, Black, Alward, Killam, Taylor, Quinton, Stockton, Palmer, Humphrey—10.

Le vote pour établir des garanties sur les bâtimens et les lots est perdu.

Le bill amendement l'acte de l'incorporation de Marysville est passé après en avoir retranché la première et seconde section.

L'hon. M. Young donne avis d'une résolution que le comité spécial de chemin de fer qui tient actuellement ses séances soit autorisé de faire venir personnes et documents, et d'extraire conformément à l'acte 35 Vic.

L'hon. M. Young explique ensuite les raisons qui ont porté le comité à envoyer un subpoena à un membre du gouvernement pour le faire comparaître devant le comité. Ce membre du conseil exécutif, l'hon. M. Ryan—lui avait promis de se présenter librement devant le comité, mais ayant manqué à sa promesse il a fallu recourir à ce moyen.

On passe ensuite à l'étude du bill incorporant la compagnie du chemin de fer de la Baie de Miramichi et l'hon. M. Davidson soumet des télégrammes venant de M. Adams et ses amis demandant que leurs noms soient retranchés de la liste des personnes formant la compagnie, parce que l'arrangement conclu avec M. Hutchinson n'avait pas été suivi dans le passage du bill à la chambre basse.

L'hon. M. Young ne voudrait pas que le renvoi du bill pût être attribué au conseil législatif.

On rapporte progrès afin de permettre que la liste des personnes formant la corporation soit amendée.

Frédéricton, 4 avril

Après une longue discussion, on rapporte progrès sur le bill se rapportant aux taxes dans la ville de Moncton.

On passe les bills suivants: le bill du gouvernement se rapportant aux cours d'assises; le bill du gouvernement amendement l'acte des lettres-patentes des compagnies à fonds social, accordant de plus amples pouvoirs à la compagnie de lumière électrique de Frédéricton, avec amendements; confirmant l'hypothèque du Central Railway Co. au Central Trust Co. de New-York, avec amendements.

Le bill de M. Wilson se rapportant aux garanties (lien bill) est longuement discuté. M. Alward croit que cette mesure nuira à l'industrie de la construction des navires. M. Phinny dit qu'une loi de garantie est en vigueur dans 23 Etats américains. M. Wilson—Vous avez effrayé les capitalistes et ruiné l'industrie des navires. M. Wilson—Vous avez chanté dans tout le pays que cette industrie était déjà anéantie par la politique nationale. L'hon. M. Blair pense que le bill s'étend trop loin et suggère qu'on l'applique seulement aux billots. Le principe du bill est adopté sur division.

Pour—L'Orateur, Blair, McLellan, Ryan, Mitchell, Ritchie, Tweedie, Young, LeBlanc, Wilson, Russell, Glasier, Harrison, Phinny, Thériault, LeBlais, Hutchinson, Murray, Lewis, Hibbard, Baird, Douglas, Ketchum, Atkinson, Burchill, Berryman, Bellamy, Moore—23.

Contre—Turner, Hanington, Black, Alward, Killam, Taylor, Quinton, Stockton, Palmer, Humphrey—10.

Le vote pour établir des garanties sur les bâtimens et les lots est perdu.

SOUS NOUVEAU

En prenant une et cela est possible. Les indolents en font la malice pour être en masse.

LEME. BROCHETTE. NATION. LE LIMENT. NATION. (Ces deux sont des médicaments pour les maladies de la gorge, de la poitrine, et de la tête. Ils sont très efficaces et très agréables à prendre. Ils sont vendus dans toutes les pharmacies.)

POULES

En détail de la production des poules et des canards.

lanagan

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

En détail de la production des poules et des canards.

Acheteurs de tout age et de toute condition, entrez au magasin O. M. MELANSON Avant de faire vos achats d'automne et d'hiver. Vous y gagnerez.

O. M. MELANSON, SHEDIAC, N. B.

Vient de recevoir ses marchandises d'automne et invite respectueusement le public à venir les inspecter.

DRAPS

POUR CAPOTS, POUR CAPOTS, POUR CAPOTS, HABILITS, HABILITS, HABILITS, PANTALONS, PANTALONS, PANTALONS.

Etoffes a Robes,

ASSORTIMENT SUPERBE, ASSORTIMENT SUPERBE, ASSORTIMENT SUPERBE.

Garnitures de Robes,

Flanelles de toute couleur et de tout prix

Corps et Caleçons de laine tricotée,

POUR HOMMES ET FEMMES, POUR HOMMES ET FEMMES, POUR HOMMES ET FEMMES.

Casques de Pelletterie et Brochés,

POUR HOMMES ET FEMMES, POUR HOMMES ET FEMMES, POUR HOMMES ET FEMMES.

Collerettes de Pelletterie,

POUR FEMMES ET JEUNES FILLES, POUR FEMMES ET JEUNES FILLES, POUR FEMMES ET JEUNES FILLES.

Tout ce qu'il y a de plus à la mode.

Habillements tout faits

(UN VASTE ASSORTIMENT), (UN VASTE ASSORTIMENT), (UN VASTE ASSORTIMENT).

COUVERTES DE LAINE, COUVERTES DE LAINE, COUVERTES DE LAINE, COUVERTES PIQUEES, COUVERTES PIQUEES, COUVERTES PIQUEES.

COTON LAINE, COTON LAINE, COTON LAINE, COTON JAUNE, COTON JAUNE, COTON JAUNE, COTON BLANC, COTON BLANC, COTON BLANC.

Un lot comme ça ne s'en est jamais vu à Shédiac.

CHAUSSURES

AU COMPLET.

Farine, Groceries, etc.

FAIENCE, VERRE, QUINCAILLERIE, FERRONNERIES, CLOUS, ETC.

Peinture et Huiles, Paraffine

En un mot le Magasin Melanson renferme tout ce dont vous avez besoin, amis lecteurs. Le tout au plus bas prix pour argent comptant. Je prends en échange tous les produits de la ferme au prix le plus élevé du marché.

Nous nous faisons un plaisir de montrer nos marchandises et nos prix. Que tout le monde vienne sans crainte!

O. M. Melanson, SHEDIAC

10 octobre 1887

pa: 18 contre 19.

Les sections établissant des garanties sur les navires sont perdues par 17 contre 21. Le principe établissant des garanties sur les billets et le bois de construction est adopté par 21 contre 17. La clause établissant des garanties sur les carrières de pierre est adoptée par le vote prépondérant du président. Après quelque discussion on rapporte progressivement le projet de loi de la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. Blair introduit un bill amendant de nouveau la loi des témoignages.

Frédéricton, 5 avril.

On passe le bill amendant l'acte d'hygiène publique de 1887 avec un nouvel amendement à la section 8, obligeant le conseil d'hygiène d'envoyer au gouvernement en conseil les détails des montants qu'on doit prélever, afin qu'on puisse s'en rapporter aux conseils de comté et les sommes sont excessives.

On rapporte progressivement le bill de l'incorporation du chemin de fer de Moncton et d'Albert soumis par M. Killam.

MM. White, Glazier et Taylor sont nommés comme formant un comité pour s'entendre avec le conseil législatif à propos de l'amendement au bill du chemin de fer de la rivière St-Jean.

La chambre refuse par un vote de 21 contre 9 d'adopter l'amendement du conseil législatif au bill de chemin de fer de Newcastle, Négua et Tabusintac.

L'hon. M. Ritchie soumet un bill amendant l'acte des licences de 1887. Il explique les dispositifs du bill, que tous se rapportent à la ville de St-Jean.

Le bill est opposé par MM. Black, Mitchell, Killam, Hibbard, White, Wilson, Phinney et Stockton. On rapporte progressivement.

Frédéricton, 6 avril.

Le bill se rapportant au marais de Sackville, présenté par M. Hanington, est renvoyé à trois mois.

Le bill soumis par l'hon. M. Blair se rapportant à amender davantage la loi des témoignages est adopté.

On passe le bill de l'hon. M. Ritchie changeant les limites entre les comtés de Northumberland et Kent.

M. Black dit que comme la session arrive à sa fin il désire attirer l'attention du gouvernement sur la de prendre des mesures pour la publication des débats de cette chambre d'une manière plus satisfaisante que nous avons à présent.

Il est suivi par MM. Alward, Phinney, Hanington, Killam et Atkinson qui tous parlent de la manière fidèle et impartiale que le rapporteur n'ont aucune crainte de lui trouver, mais le système de la publication dans les journaux est insuffisant. L'opinion générale est que le mode actuel serait plus satisfaisant si on payait les principaux journaux pour la publication du rapport que leur envoie le rapporteur.

L'hon. M. Blair dit que le rapport synoptique que publie en volume le rapporteur officiel actuel est d'une grande valeur et qu'un rapport verbal cotérait trop cher. Il dit que durant la vacance le gouvernement verra quel arrangement on peut faire pour s'assurer de la publication des rapports synoptiques dans les journaux.

A la séance du soir l'hon. M. Blair dit qu'il désire faire quelques remarques sur la manière que la législation faite par cette chambre est traitée dans la chambre haute. Il dit qu'il y a au conseil législatif un monsieur dont la voix est paternelle — un monsieur qui, s'il prend un projet de loi en hostilité, rend nulles les chances de ce bill. Cet honorable membre du conseil législatif lui a fait une proposition que les bills passés dans la chambre d'assemblée ne seraient pas opposés dans la chambre haute à une certaine condition.

Cette condition est que cette chambre appuie un bill incorporant une certaine ligne de chemin de fer (celui de Newcastle, Tabusintac et Inkerman). Ce bill a été présenté hier à soir au conseil législatif. Aucun avis du bill n'avait été donné tel que requis par la règle se rapportant à la publication des bills. Parce que nous avons pas voulu dévier des règles et passer ici un bill préparé à la hâte et introduit au conseil législatif hier à soir, le conseil législatif nous dit que les mesures importantes du gouvernement ne seront pas passées à la chambre haute. Il veut que les députés de cette chambre et le public sachent ces faits, qu'ils sachent que le conseil législatif ne considère pas notre législation d'après ses mérites, et que ce corps a rejeté la législation faite par cette chambre.

L'hon. M. Hanington — Je désire dire que l'assertion faite par M. le procureur général est entièrement fautive. Cette allégation est une des plus grandes supercheries qui a jamais été faite dans cette chambre.

Comment ose-t-il dire ce qu'il a dit? La vérité est que les bills n'ont pas été passés dans le conseil législatif à cause de la maladie de l'hon. M. Harrison. Il a été même impossible de lire même le bill des jurés dans le temps laissé pour le prendre en considération. Il n'a pas été fait de pareille proposition que dit le procureur général.

ici le sergent d'armes vient annoncer le message du lieutenant gouverneur sommant les députés de se rendre au conseil législatif.

L'hon. M. Hanington — Oui, le

message arrive à un temps où il est impossible de répondre au procureur général. Mais je désire que le pays sache que son assertion est entièrement fautive.

Les députés se rendent ensuite au conseil législatif et son honneur le lieutenant gouverneur proroge la chambre.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit:

Dans les Clubs \$1.25 par année
Hors les Clubs 2.00

Nos abonnés sont priés de prendre note de ce avis qui s'applique à tous indistinctement.

LE MONITEUR ACADIEN

SHEDIAC, 10 AVRIL 1887.

Une Double Tragédie à Painséc!

James Farrell veut opérer une saisie chez Thos. Bastian!

Bastian lui envoie une balle dans le ventre à bout portant, puis se flambe la cervelle!

EN DISANT: "ILS NE ME PENDRONT TOUJOURS POINT!"

Les conséquences affreuses d'une injuste condamnation!

La Jonction de Painséc, à neuf milles de Shédiac, est un endroit bien isolé; on n'y voit que deux ou trois maisons à part de la gare, mais l'une de ces maisons renferme un homme déterminé et un vieux pistolet couvert de rouille. L'un et l'autre devaient figurer dans une sanglante tragédie, et désormais Painséc aura son histoire lugubre comme les grandes villes travaillées par les grandes passions humaines.

Relations les faits en aussi peu de mots que possible.

Vendredi dernier, James Farrell, le constable du comté de Scott Act à Shédiac, avait une mission à remplir à Painséc. Nous dirons plus tard le commencement de l'affaire. Armé d'un bref de saisie, il prenait ici les chars de 11 1/2. Arrivé à Painséc, il entre chez Thomas Bastian, qui tenait une maison en face de la gare, non sans avoir été averti par les gens d'alentour, dit-on, qu'il ferait mieux de ne pas tenter l'exécution de son bref, car Thomas Bastian avait dit à un autre homme qu'il avait dit que l'Act essayaient de le dépouiller de ce qu'il possédait à l'occasion de la 2me condamnation, il leur en cuirait, et Thomas Bastian était connu pour n'avoir qu'une parole. Il tenait promesse coûte que coûte.

Farrell fait connaître le but de sa visite à Bastian, et Bastian lui dit qu'il est disposé à aller en prison, mais qu'il ne paierait pas un sou; car, ajoute-t-il, la condamnation est injuste, je n'ai pas vendu de boisson, je n'ai pas violé la loi. Farrell procède à l'exécution de son mandat. Bastian, qui était très prompt et très colère, va chercher son pistolet dans sa valise et revient à Farrell qui était entré dans l'appartement où l'on vendait, et tire à bout portant sur le constable, qui est atteint à laine. La femme de Bastian intervient, elle lui fait manquer le deuxième coup. Il entre dans sa buvette, et croyant sans doute que Farrell était frappé à mort, et qu'il aurait à expier ce forfait sur l'échafaud, Bastian se met le canon du pistolet à la tempe droite en disant: "ils ne me pendront point," et fait feu. Il tombe foudroyé au pied du comptoir.

Cette tragédie s'exécuta en moins de temps qu'il n'en faut pour la décrire, c'est-à-dire, entre l'arrivée du train de Shédiac et l'arrivée du train de Moncton.

Farrell, blanc comme un drap, débarquait à Shédiac à midi et 45m. On le transporte chez lui, où le docteur Harrison le visite et sonde la blessure. La balle est introuvable; les jours du blessé sont comptés.

L'ENQUÊTE À PAINSEC.

Avverti de ce qui s'était passé, le coroner C. W. Smith de Shédiac, se rend à Painséc par le train de 3 heures de l'après midi avec les jurés dont les noms suivent: William Jackson, président; A. J. Cormier, A. Y. Clark, C. H. Galland, J. G. A. Belyea, Louis Ayer, Woodford Avard.

Le Dr. J. A. Léger accompagnait le coroner.

Un spectacle qui glace d'effroi s'offre aux regards. Thomas Bastian gît dans son sang auprès de son comptoir; dans la chambre voisine son épouse verse des gémissements qui font verser des larmes aux cœurs les plus durcis.

Le coroner et les jurés visitent le théâtre de la tragédie et chargent le Docteur Léger de faire l'examen post-mortem et on procède à l'audition des témoins.

Belinda Kirwin, assermentée, dépose: "J'ai vu James Farrell entrer à la maison, il a dit bonjour à Bastian; celui-ci répondit: bonjour M. Farrell."

Farrell — Vous n'avez pas encore réglé avec les gens de Shédiac."

Bastian — Je n'ai pas été notifié comme ils ont promis de le faire.

Farrell — J'ai compris qu'ils vous avaient notifié et que si vous leur payiez la moitié de l'amende et les frais, ils vous tiendraient quitte.

Bastian — Je ne suis pas coupable, la boîte son a été donnée par charité, et moi n'ai pas été payé.

Farrell — J'ai un compte contre vous de \$50.

Bastian — Je ne le paierai pas; j'irai à Borchester avant de payer.

Farrell — J'ai un bref de saisie. Cette maison vous appartient?

Bastian — Oui, jusqu'au dernier cloch.

Farrell — Ce bref m'ordonne de saisir vos effets.

Bastian — Farrell, ne prenez rien ici; si vous prenez quelque chose quelqu'un s'en repentira.

Farrell — Inutile de parlementer plus longtemps. Y a-t-il quelque chose dans le magasin que je pourrais prendre?

Bastian — Non, n'allez pas dans le magasin.

Farrell avança vers le magasin; Bastian alla chercher son pistolet dans sa chambre et revint à Farrell. "Fendez un coup de pistolet, et Farrell s'écria: "Grand Dieu!" et sortit de la maison pour aller à la station du chemin de fer. Après le troisième coup de pistolet, manant m'appela, j'entra dans la maison. Bastian était étendu par terre, la tête dans une mare de sang. J'allai chercher M. Floyd. Il vint et nous dit que Bastian était mort de le laisser comme il était jusqu'à l'arrivée du coroner."

Bastian — Quand Farrell entra dans la maison, ils se dirent bonjour, quelles nouvelles? Farrell — Pas grand chose, mais vous attendiez à Shédiac pour régler cette affaire.

Bastian — Ils m'avaient promis de me venir, mais je n'ai rien reçu.

Farrell — Vous n'avez qu'à payer \$50 et quelques centes, et vous acquitterez."

Bastian — Je ne paierai pas un sou, je ne suis pas coupable de ce qu'on m'accuse.

Farrell — J'ai un bref de saisie.

Bastian — Je vous prévienne, ne touchez à rien dans la maison.

Farrell — Inutile de parler de cela plus longtemps. Et il avança dans le magasin en disant: "y a-t-il quelque chose là-dedans?"

Bastian — Pas grand chose, mais ne touchez à rien.

Bastian se leva, alla dans sa chambre et revint avec un pistolet. Je l'ai vu tirer sur Farrell. Je lui poignai le bras et il tira un deuxième coup, mais en l'air. Il passa ensuite dans le magasin, et j'entendis un troisième coup. L'un y rendis de suite, et je le vis étendu sur le plancher. Je m'approchai et je vis qu'il était mort. Après qu'il eut tiré sur Farrell, celui-ci sortit de la maison en parlant et en se tenant la main sur le ventre comme s'il était blessé. Le cadavre est resté à la même place où il est tombé. M. Floyd nous a dit de le laisser là jusqu'à l'arrivée du coroner.

F. Floyd, chef de gare à Painséc, dépose: "James Farrell est entré dans la station en disant: le vieux de la maison d'en face a tiré sur moi, envoyez-moi à Shédiac le plus tôt possible. Je sortis et Mlle Bastian m'appela. J'entra dans le magasin et Bastian était étendu sur le plancher, mort. Le revolver produit sans bruit à ses côtés. Je n'ai pas entendu les coups de pistolet, c'est Farrell qui m'a appris ce qui s'était passé."

Le docteur J. A. Léger dépose: "J'ai examiné le cadavre et j'ai trouvé un trou de balle dans la tempe droite; la balle a pénétré dans le cerveau par le trou de balle. Je suis d'opinion que la mort a été causée par cette blessure."

Les jurés se retirèrent quelques minutes pour délibérer et reviennent avec le verdict suivant: "Que le défunt, Thomas Bastian, s'est lui-même donné la mort en se flamant la cervelle."

THOMAS BASTIAN était âgé de 68 ans, demeurait à Painséc depuis à peu près 20 ans. Il était venu d'Angleterre à Miramichi, et de Miramichi à Painséc où il fut chef de section de l'intercolonial pendant de longues années. S'étant fait mal à l'échine en levant un rail, il y a six ans, il acheta la maison en face de la gare de Painséc et se mit à vendre de la boisson et des groceries. C'était un homme emporté, mais on le disait juste et honnête, et jamais on n'eut pu croire à le voir qu'il serait le principal héros d'une tragédie comme celle de vendredi.

Belinda Kirwin, qui demeurait avec les époux Bastian, et qui a donné son témoignage à l'enquête, dit qu'elle est belle-fille.

Bastian a été enterré dimanche après-midi à Moncton.

Le revolver était un pistolet à cinq coups de Hood's F. A. Co., pat. April 1875, calibre 38. Quand on l'a trouvé aux côtés de Bastian, il y avait trois canons de vides, et deux de chargés.

MORT DE FARRELL.

Bien qu'il n'en voulait rien dire au dehors, le Dr. Harrison, en examinant la blessure de Farrell, en vint de suite à la conclusion que son existence serait de courte durée, et on dit qu'il lui conseilla de mettre ordre à ses affaires sans retard, par prudence. Le blessé lui-même semblait prévoir sa fin prochaine, et à plusieurs de ceux qui sont allés le voir, il a exprimé sa conviction que c'était sa dernière maladie. Vers le soir, l'inflammation se déclara dans les intestins, et toute la nuit il endura d'atroces souffrances; vers le matin la douleur cessa. Il conserva sa connaissance jusqu'à une demi-heure environ avant d'expirer. Il rendit le dernier soupir samedi matin vers neuf heures. La nouvelle de sa mort ne causa pas grand surprise à Shédiac, car le public, connaissant la nature de la blessure, semblait attendre ce dénouement de minute en minute.

Le coroner C. W. Smith tint une enquête à 10 1/2 heures, samedi avant midi. Les jurés étaient: Wm. Jackson, président, C. H. Galland, A. J. Cormier, Louis Ayer, Gordon Dickie, George Anington, Charles Roberts.

Le coroner donna lecture des témoignages recueillis à l'enquête sur le corps de Thomas Bastian à Painséc, puis on procéda à l'audition des témoins.

M. Humphrey Gilbert, agissant pour le comté de tempérance, sug-

gère au coroner de prendre la déposition de M. W. A. Russell, à qui le défunt Farrell a fait des déclarations avant de mourir.

W. A. Russell, avocat, dépose: "En apprenant qu'on avait tiré sur Farrell, hier, je suis allé le voir chez lui, après son arrivée de Painséc. Je lui ai demandé s'il était beaucoup blessé, et comment c'était arrivé. Il était allé chez Bastian avec un bref de saisie. Il se sont dit bonjour. Il a dit à Bastian ce l'amenant, qu'il ferait mieux de venir voir le comté à Shédiac, qu'il irait avec lui pour tâcher d'arranger la chose; il savait que ça pouvait s'arranger facilement amicalement, et Bastian a dit qu'il ne voulait pas venir voir le comté. Farrell lui montra le bref de saisie en lui disant qu'il avait pour instruction de saisir ses effets; il demanda à Bastian ce qu'il avait dans la maison, et en se rendant à la porte conduisant à la buvette et regarda. "Tom, il n'y a pas grand chose ici," et il se tourna du côté de Bastian, qu'il aperçut à quatre ou cinq pieds de lui, un revolver bandé à la main. Dirigeant le canon du revolver sur Farrell Bastian lui dit: "Sortez d'ici." Farrell chercha à saisir le revolver, mais Bastian tira et la balle atteignit Farrell à l'abdomen. Farrell dit qu'il sortit alors de la maison, et en se rendant à la station il entendit deux autres coups de pistolet sans savoir sur qui ils tiraient. Farrell dit qu'il a été grandement surpris, parce que leur conversation avait été paisible et amicale. Cette blessure a causé l'inflammation des intestins, et je crois que les intestins sont transpercés. La mort a été causée par l'inflammation produite par la blessure. Il était difficile de savoir si la mort viendrait aussi promptement qu'elle est venue, mais il y a toujours un gros risque, surtout pour un homme gras comme était Farrell."

Après quelques minutes de délibération le jury s'est accordé sur le verdict suivant: "Nous trouvons que James Farrell est mort d'un coup de revolver tiré par Thomas Bastian."

Farrell était bien connu en ce comté et dans le comté de Kent. Il était taillé comme un géant et pesait de 300 à 310 livres. Au départ des Osborne il prit possession du Waverley House, à côté du bureau de poste.

Il fonda une manufacture de chaussures et fit faillite l'an dernier. Récentement il demeurait dans son ancienne boutique, à côté de la pharmacie Deacon, et c'est là qu'il est mort samedi. Il a toujours vendu de la boisson jusqu'à tout dernièrement alors qu'il se mit au service du comté de Scott Act avec autant d'ardeur qu'il avait déployé de zèle à violer la loi auparavant, et il se distinguait en plusieurs occasions par la brutalité de ses procédés envers ceux à qui il avait affaire comme constable, ce qui l'avait mis en horreur auprès d'une foule de gens. Il laisse une épouse, deux enfants mariés de sa première femme, et cinq jeunes de sa dernière.

Il a vécu longtemps à Bouctouche, où il est né, croyons-nous. Il était âgé de 52 ans.

Ses funérailles ont eu lieu dimanche après-midi, au cimetière baptiste. Son cercueil était gigantesque, son corps ayant énormément enflé.

LES CAUSES DE LA TRAGÉDIE.

Les circonstances antécédentes de l'épouvantable tragédie que nous venons de relater remontent à la mise en vigueur du Scott Act par le comté de tempérance de Shédiac. A la fin de février, le comté de Shédiac déposa, devant le magistrat de police Abercromby, une plainte contre Thomas Bastian, qui fut convaincu d'avoir violé le Scott Act et condamné à une amende de \$50 et les frais. Il paya sans murmurer dit-on, et reconut sa culpabilité. On ajoute qu'il cessa de vendre de la boisson. Vers la mi-mars, une autre plainte fut déposée contre lui devant le même magistrat. Au jour fixé pour l'audition de la cause trois témoins furent entendus. Les deux premiers déclarèrent qu'ils n'avaient pas eu de boisson chez Bastian; le troisième, Thomas (Coudjo) LeBlanc, de Shédiac, jurait avoir acheté et payé un verre de boisson chez Bastian quelques jours auparavant. Bastian témoigna lui-même et jura qu'il n'avait pas vendu de boisson à LeBlanc, qu'il n'avait pas violé le Scott Act. La cause fut remise de quelques jours, et Bastian déclara s'être enquis de l'affaire à la maison, et que sa belle-fille lui avait dit avoir donné un verre de boisson à un vieux Français, qui la demandait pour l'amour de Dieu, parce qu'il avait d'affreuses coliques. Elle lui en versa un peu, mais refusa l'argent. Après son départ elle trouva Bastian fort condamné à une amende de cent piastres; mais il a toujours dit qu'il ne la paierait pas, qu'il irait plutôt en prison avant de payer une sentence injuste et arbitraire, c'est du reste ce qu'il a déclaré à Farrell quand celui-ci se présenta chez lui vendredi, en lui défendant de prendre quelque chose dans sa maison pour satisfaire le bref de saisie.

Il circule une foule de bruits dans le public, qui manifeste beaucoup d'indignation. On prétend que Bastian n'aurait pas dû être condamné sur le témoignage de LeBlanc; on dit même que celui-ci est allé exprès à Painséc pour obtenir de la boisson de Bastian afin de le faire condamner. Bien entendu il ne faut pas ajouter foi à tous les racontars de rumeur; l'on s'expose à se faire induire en erreur.

On parle de rouvrir une enquête sur les causes de cette tragédie. Humphrey Gilbert, avocat du comté de Scott Act, qui était allé à Painséc vendredi après-midi, à été chassé de la maison par la veuve Bastian, qui lui appliqua toute une série d'épithètes peu flatteuses et lui reprocha d'être la cause première de son deuil.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Ottawa, 4 avril.

L'hon. M. Thompson présente aujourd'hui quatre bills du gouvernement: le premier pour abolir la forfaiture de propriétés pour trahison et délit; le second pour s'appliquer à l'acte se rapportant aux punitions et pardons pour le Nord-Ouest; le troisième pour amender l'acte sur les marques frauduleuses des marchandises; le quatrième pour amender l'acte des élections. Ce dernier bill renferme les principaux dispositifs du bill de la dernière session et vise à protéger les candidats contre les effets des actes triviaux commis par des personnes qui n'agissent pas comme leurs agents.

En réponse à Sir Richard Cartwright, Sir Charles Tupper dit que le gouvernement a passé un ordre mettant sur la liste canadienne des marchandises admises en franchise les produits naturels qui sont admis en franchise aux Etats-Unis. Une proclamation à cet effet paraîtra dans le prochain numéro de la Gazette Officielle.

M. Mitchell prétend que cette démarche est un reculement de la part du gouvernement dû à la part qu'il a prise la semaine dernière en attirant l'attention de la chambre sur la question. Etant appelé à l'ordre il propose l'ajournement de la chambre, et la discussion roule deux heures sur cette motion.

M. David Mills essaie de faire du capital politique de l'action prise par le gouvernement, mais Sir Charles Tupper le punit sévèrement pour sa misérable petitesse d'esprit.

M. Wood, de Brockville, prend la défense du gouvernement, et M. Charlton parle contre.

Sir J. A. Macdonald dit qu'il est content que l'opposition fasse de la chambre tout le capital politique qu'elle peut faire, mais il trouve cela étrange qu'elle n'ait pas fait auparavant la découverte de l'interprétation de cette clause.

MM. Ives, Somerville et Sir R. Cartwright continuent la discussion, et ensuite la motion d'ajournement est retirée, après quoi on reprend le débat sur les résolutions de réciprocité sans restriction, auquel les députés suivants prennent part: O'Brien, Haggard, Amyot, Masson et autres.

Ottawa, 5 avril.

M. Laurier reprend le débat sur la réciprocité sans restriction et fait un discours de deux heures. Il appuie surtout à démontrer que le principal argument des partisans du gouvernement contre les résolutions est qu'elles sont déloyales, et combat longuement cette allégation. Il prétend que la confédération et la politique protectrice sont des fracas, et le seul remède à ces maux est le libre échange avec les Etats-Unis. Cela pacifierait tous les malcontents dans le Manitoba et à la Nouvelle-Ecosse, et en ferait de loyaux canadiens. Quant à l'accusation que la réciprocité sans restriction amènerait la taxe directe, il dit que si cela était le gouvernement serait forcé d'être plus économique. Il termine en disant qu'il voulait que la langue lui sèche au palais si jamais il parle contre l'Angleterre et qu'il perdse son bras droit si jamais il fait aucune chose pour détruire le pouvoir britannique de ce pays.

L'hon. M. Chaplais prit ensuite la parole et commença son discours en faisant allusion aux sentiments de loyauté exprimés par le chef de l'opposition dans sa péroraison. Il dit que M. Laurier exprimait des sentiments différents à l'occasion des troubles du Nord-Ouest. Il cite ensuite les discours de MM. Laurier, Joly, Letellier et autres libéraux de Québec qui ont appuyé une politique protectrice. Il montre que de 1871 à 1877, le principal cri du parti libéral dans la province de Québec était que les conservateurs refusaient et négligeaient d'adopter la protection pour les industries domestiques à cause de crainte d'offenser l'Angleterre, et qu'on dénonça comme traitres Sir George Cartier et ses collègues pour avoir refusé d'adopter un terrier de protection semblable à celui que nous avons maintenant et que l'opposition condamne aujourd'hui.

M. Flynn, de Richmond, C. B., parle ensuite contre la protection, et dit que la politique nationale au lieu d'avoir fait du bien dans les provinces maritimes a été un fléau.

Le Dr. Weldon, d'Albert, prend ensuite la parole et parle contre l'amendement de M. Jones à propos de l'enregistrement des navires et des privilèges du commerce des côtes. Il montra que malgré nos demandes réitérées pour ces choses les Américains les ont toujours refusé. Il ridiculisa les allégations de M. Laurier que les dix-neuf vingtièmes de la population des provinces maritimes étaient en faveur de la sécession.

Ottawa, 6 avril.

On continue le débat sur les résolutions de réciprocité illimitée auquel prennent part MM. Jones, de Digby, le Dr Platt, David Mills Cameron, d'Inverness, Fiset, Wilson, d'Argenteuil, Somerville, Peter White, Mulock, Perley, d'Ottawa, et

Indie

C. F. FA...

INDIENNES

Nous

G.

22111

Ch

Tout en l'ancienne ma...

venir à venir n'importe complet

Groceries

Melasse de

PA

TABAC

Marchan

Venez en l'Presen face Max. Poirier.

CEL

Nous stock d'huiles, qu

Indiennes Nouvelles!

C. F. FAIR & CO. Main St., Moncton, viennent de recevoir 50 pièces d'indiennes nouvelles...

Chaussures!

Nous donnons des chances extraordinaires dans la vente de nos chaussures.

Vous économiserez de l'argent en achetant vos chaussures chez G. - F. - FAIR & CO., Main St., Moncton.

Gilmer. A 4:15 du matin, samedi, le vote est pris sur l'amendement de M. Jones...

La législature locale a été prorogée vendredi.

AU JOUR LE JOUR

Madawaska.—Il a été voté \$136, l'autre jour, au bureau de poste d'Edmundston.

L'Intercolonial.—Il a été dépensé 184,653, tonnes de charbon sur l'Intercolonial, l'année dernière.

Immigration.—Quatre mille émigrants irlandais ont fait voile jeudi, de Queenstown, Angleterre, pour l'Amérique.

Noyade.—Un enfant de cinq ans, William McCarron, de Newbury, comté de Carleton, s'est noyé, jeudi, en tombant dans le puits de son père.

En démons.—Le chef de police Thibodeau de Moncton, a conduit hier, à l'asile des lunatiques, à St-Jean, Charles B. Gauvin, du Ruisseau-des-Renards.

Patates.—Le chemin de fer du Nouveau-Brunswick a transporté du mois d'août 1887 au mois de mars 1888, plus d'un million de boisseaux de patates pour le marché américain.

Retour au pays.—Vu la fermeture de beaucoup de fabriques du Massachusetts, un grand nombre de Canadiens-français reviennent dans la province de Québec avec leurs femmes et leurs enfants.

Richibouctou.—Des voleurs ont fait sauter les coffres forts de MM. Henry O'Leary et Martin Flanagan, jeudi soir, et y ont pris une centaine de piastres en argent et deux montres, dans celui de M. O'Leary, mais il ne manque aucun argent dans celui de M. Flanagan.

Nouveau-médecin.—M. F. J. Sirois, du Madawaska, a été, ces jours derniers, reçu médecin au collège de médecine de Victoria à Montréal, avec le titre de maître en chirurgie.

Tempête.—Une terrible tempête de vent et de grêle a sévi, mercredi, à Faribault, Minn., et a été la plus sévère qui ait visité cette région pour nombre d'années.

Nouvelle-Ecosse.—William Moody, âgé de 107 ans et 25 jours, est décédé mercredi, à Pugwash. Il était originaire d'Ecosse, vint à la Nouvelle-Ecosse en 1809, et était un vétéran de la guerre de 1812.

Les procès de William Preep, accusé du meurtre Doyle, et madame Doyle, femme du défunt, ont actuellement lieu à Halifax. On exhibe à New-Glasgow un veau à deux têtes.

Le gouvernement vient de nommer le Rév. J. J. Sullivan, de Pomcoup, commissaire d'écoles pour le district d'Argyle, comté de Yarmouth, C. Sabean, de Corby, commissaire d'écoles pour le district de Clare, comté de Digby.

Un nommé Reid, de la rivière Barney, est parti à cheval, la semaine dernière, pour aller chercher le Dr Smith pour sa femme qui était malade. Arrivé à la résidence du docteur, il voulut descendre de sa monture quand tout à coup le cheval fit un saut et lança Reid contre un poteau.

Le transport maintenant sur le chemin de fer de Joggins et de la rivière Hébert, du foin pour le Port Mulgrave, sur le détroit de Canso. Les marais de la rivière Hébert et de Menoude produisent beaucoup plus de foin qu'il en faut pour les besoins des fermiers.

NOUVELLES LOCALES

Nous regrettons d'avoir annoncé que M. le curé Ouellet souffrait d'une nouvelle attaque de goutte rhumatismale.

Le vent est froid mais le temps est beau. Dom. J. Landry, Ecr., magistrat, de McGinley's Corner, était en cette ville samedi, ainsi que M. Aimé Gallant, du Village Bathurst.

REMERCIEMENTS.

J'ai l'honneur de présenter, par la voie du Moniteur Acadien, les sincères remerciements des habitants de Ste Anne de Kent, à l'honorable Pierre A. Landry pour son gracieux envoi de jolis volumes sur le Manitoba.

Notre reconnaissance est acquise à notre député aux communes. J'ai l'honneur d'être, Votre humble serviteur, SYLVAIN BABIN.

Ste Anne de Kent le 5 avril 1888.

BULLETIN ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.—La Gazette de Cologne dans son édition du 5 courant avait l'entrefilet suivant: Il existe une grande excitation dans les cercles politiques à Berlin à propos de la possibilité de la démission prochaine du grand chancelier Bismarck à cause du mariage proposé du prince Alexandre de Battenberg à la princesse Victoria de Prusse.

Le Times, de Londres, dit qu'il sait de source certaine que si Bismarck donne sa démission, le comte Herbert Bismarck donnera aussi la sienne. Le Times, de Londres, dit qu'il sait de source certaine que si Bismarck donne sa démission, le comte Herbert Bismarck donnera aussi la sienne.

Une dépêche de Berlin, en date du 8, dit que le nouvel empereur n'a pas voulu accepter la démission de Bismarck, et que leur différend à propos du mariage proposé du prince Alexandre avec la princesse Victoria est arrangé.

ROME.—Le vendredi saint, son éminence le cardinal Thomas M. Martini, s'est endormi dans le Seigneur à l'âge de 61 ans. Il était l'un des six évêques cardinaux, appartenant à l'ordre des Augustins, et une des lumières de l'Eglise. Il fut créé cardinal en 1873, et au premier bulletin pour un successeur de Pie IX, il était à la tête de la liste.

ITALIE.—Le roi Humbert et la reine Marguerite ont fait une visite à la reine Victoria jeudi, à la Villa Palmier, et ont été reçus dans le grand salon par Sa Majesté avec laquelle ils ont eu un entretien d'un demi-heure. Dans l'après-midi la reine Victoria a rendu la visite.

FRANCE.—Un anarchiste français nommé Moralli a été arrêté à Genève, pour avoir essayé de faire sauter avec de la dynamite, l'église du Sacré-Coeur, à Montmartre, dans les faubourgs de Paris.

RUSSE.—On annonce de Moscou que la jolie fille d'un officier de l'armée russe ayant loué une chambre dans cette ville, cela éveilla les soupçons de la police. On enfoula la porte et la dame sauta par une fenêtre se blessant mortellement. On trouva dans la chambre une valise contenant des bombes de dynamite au moyen desquelles elle voulait assassiner le Czar.

Le traité des pêcheries.—Une dépêche spéciale de Washington, au Herald de New-York, dit que la nouvelle qui a été répandue que la prise en considération du nouveau traité de pêcheries par le sénat avait remis au mois de décembre est tout à fait erronée. On va tout prochainement s'occuper du traité et il est certain que la majorité républicaine du comité est décidée à le rejeter.

Mort d'un frère de l'apostaté Chiniqué.—Une lettre privée reçue à Pictou, venant de Kankakee, Illinois, dit que Hector Chiniqué, le frère du fameux prêtre apostat, de ce nom, vient de mourir à Kankakee, à un âge avancé, après avoir reçu du prêtre de la paroisse les derniers sacrements que l'Eglise catholique donne à ses enfants à l'heure de la mort. Longtemps avant sa mort il était un fervent et dévoué membre de l'Eglise. Il fut un de ceux qui suivirent le père Chiniqué à Kankakee où ce prêtre apostat avait acheté des terres. Hector Chiniqué paye sa ferme de son propre argent.

DECES.

Au Petit Cap, comté de Westmorland, le 27 mars dernier, Maximien Melancon ancien cultivateur, à l'âge avancé de 87 ans. Le défunt appartenait à la société de St-Joseph.—R. I. P.

A Secondou, le 9 avril, Dame Océlie Belliveau, épouse d'Amard Boudreau, à l'âge de 58 ans et 4 mois. Elle appartenait à la société St-Joseph de Memramcook.—R. I. P.

A Somerville, E. U. le 28 mars, Mary Edna, âgée de 2 ans et 8 mois, enfant de Donat M. et Catherine Cormier, autrefois de Shédiac.

AVIS SPECIAUX.

Achetez votre Thé et Café au Magasin Rouge à Moncton, la plus grande variété, les meilleures qualités, et les plus bas prix. Par suite d'achats considérables et de grandes ventes, je puis donner à chaque acheteur des présents d'ornement et d'utilité.

AVIS AUX MERES.

Le Sirop Calmant de Mme Winslow, pour le dentition des enfants, est la prescription d'un des meilleurs nourrices et habiles médecins des Etats-Unis, et a été en usage pour quarante ans sans jamais manquer de succès par les milliers de mères pour leurs enfants. Durant la dentition sa valeur est incalculable. Il soulage l'enfant, guérit la diarrhée, la diarrhée et les coliques. En donnant la santé à l'enfant il fait reposer la mère. Prix 25c la bouteille. 25 Mars 1887.

C. G. RICHARDS & Co. Messieurs.—Après avoir essayé tous les autres remèdes imaginables pendant deux ans, le LIMNIMENT DE MINARD m'a guéri d'une sévère attaque de rhumatisme. GEORGE TRINOLEY. Comté d'Albert, N. B.

C. G. RICHARDS & Co. Messieurs.—J'avais un beau poulain qui avait tellement la gale que j'avais peur de le perdre. Le LIMNIMENT DE MINARD l'a guéri comme par magie. CHRISTOPHER SAUNDERS. Dalhousie.

FOIN ET BLE.

A vendre à bas prix pour argent comptant, ou en échange de produits pour l'automne prochain: 20 tonnes de foin doux de première qualité, 130 boisseaux de blé de semence de choix. R. C. TAIT. Shédiac, 29 mars 1888.—41.

Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.

WHEREAS a body of Marsh land situate in the Parish of Shédiac, in the County of Westmorland, Boudreau Marsh so called, was assessed by the said Commissioners, and a warrant of distress issued against Charles L. Gautreau, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied; and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given, that the said described land, or such part thereof as may be necessary, will be leased or sold at public auction, on SATURDAY, the 7th day of JULY next, between the hours of twelve and two o'clock, p. m., to pay such assessment and expenses. LAURENT B. BOUDREAU, Clerk of Com'rs of Sewers. Shédiac, N. B., April 3 1888.—3m.

Propriétés foncières à Shédiac à vendre ou à louer.

- 1. La grande résidence à deux étages et dépendances connues sous le nom de la propriété Hasen Kinnear. 2. Les boutiques de voitures et de forge récemment occupées par R. C. Small. 3. Le magasin présentement occupé par J. P. Boudreau. 4. Deux lots de ville en face de l'église épiscopale. 5. Quatre lots de ville sur le Water St. 6. Un lot près du magasin de C. G. Hamilton, contenant un arpent. 7. Un lot de terre sur la rue Sackville contenant 60 arpents. 8. Un lot de terre, près de l'église du Barchois, contenant 60 arpents. R. C. TAIT. Shédiac, 2 avril 1888.—3m.

Drap. Chapeaux.

60 PIÈCES DE DRAP. 30 DOUZAINES DE CHAPEAUX. A vendre à bon marché. A. S. POIRIER.

Hotel du Peuple.

BOUCTOUCHE, N. B. Je désire informer le public, voyageur que je viens d'ouvrir ma maison pour accommoder le public. Bonne table, bon lit, bonnes chambres, cuisine de choix, une bonne écriture est jointe à l'établissement. Quand vous viendrez à Bouctouche de Shédiac, Moncton et autres places, rendez moi une visite et vous serez satisfaits. Huitres à toute heure. D. D. LANDRY, PROPRIÉTAIRE. Bouctouche, 27 décembre 1887.

SEL. SEL.

J'ai vu de recevoir un plein char de sel qui vendrait à bas prix. R. C. TAIT. Shédiac, 29 mars 1888.—41.

Briques et Chaux.

Le soussigné tient constamment en main un assortiment complet de briques, chaux et plâtre. R. C. TAIT. Shédiac, 29 mars 1888.—3m.

6,000,000 PEOPLE USE FRAY'S SEEDS



CABLE CABLE.

J'ai en main à 5c la lb., une demi tonne de petit câble de la qualité requise par les pêcheurs. R. C. TAIT. Shédiac, 29 mars 1888.—41.

McSweeney Bros.

Magasin de Brique, Moncton, offrent de grandes chances dans plusieurs départements trop abondamment pourvus.

Pelletteries, Corsets, Grands Manteaux, Draps à Manteaux. Tous les jours nous recevons Otons blancs, Otons jaunes, INDIENNE, COTON A DRAPS, ETOPES A ROBES, ETC, que nous vendons à prix modique.

McSweeney Freres.

BLE DE SEMENCE. A VENDRE 100 boisseaux de White Russian Ire qualité. A BON MARCHÉ. A. S. POIRIER.

Charles R. Poirier.

Tout en remerciant le public en général du patronage qu'il a accordé à l'ancienne maison A. S. POIRIER & CIE., je suis heureux de pouvoir l'inviter à venir me voir dans mon nouveau magasin, où je tiendrai un assortiment complet de marchandises sèches.

Groceries, Ferronneries, Falence, Chaussures, etc., que je vendrai au plus bas prix du marché.

VENANT D'ÊTRE REÇU: Melasse de choix, Thé de première qualité, PARAFINE AMERICAINE, TABAC DE TOUTE SORTE, SUCRE, BAILLARGE, FARINE D'AVOINE, ETC.,

—EN ROUTE ET RECEVANT AUJOURD'HUI— Marchandises Sèches de toute sorte et des plus belles. BON MARCHÉ GARANTI.

Venez en faire l'essai et vous serez satisfait. N'oubliez pas la place: Presqu'en face de Mr. John Calder, et porte voisine du restaurant de Mme. Max. Poirier.

CHARLES R. POIRIER.

Nous venons de recevoir notre stock du printemps de peintures, huiles, blanc de plomb, peinture liquide, goudron, brai, résine, etc

NOUS AVONS AUSSI UN GRAND ASSORTIMENT D'INSTRUMENTS ARATOIRES CONSISTANT EN Pelles, Bêches, Pioches, Rateaux, Fourches, QUE NOUS VENDRONS COMME A L'ORDINAIRE, AU PLUS BAS PRIX.

BARRY & MACLAUCHLAN,

Marchands en gros de Ferronneries. ST. JOHN, - - N. B.

Œuvre de Colonisation

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict. chap. 36.

CLASSE D. LE ONZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE MERCREDI, 18 Avril 1888, à 2 heures de l'après-midi Valeur des Lots: \$60,000.

1re Série---VALEUR DES LOTS, \$50,000 GROS LOT: Un Immeuble de \$1 LE BILLET. 10,000

2e Série---VALEUR DES LOTS, \$10,000 GROS LOT: Un Immeuble de 25cts. LE BILLET.

Form for 'Demande de Billets' with fields for Name, Address, and other details. Includes instructions for ordering tickets and a section for 'Remarque'.

CERT ESPACE EST LAISSE POUR L'ANNONCE DES MARCHANDISES DE PRINTEMPS DE J. V. BOURQUE, QUI PARAITRA PROCHAINEMENT.

Le Magasin Rouge.

100 barils de FLEUR, Couronne d'or. 50 dans-barils.

Nouveaux Thés, Nouveaux Thés. Noir pour 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 60cts; Oolong...

Mes Thés sont de qualité supérieure. NULLE CONFECTION AVEC AUTUN AUTRE MAGASIN DE THÉ.

Un mot à mes amis français. Vu la grande popularité obtenue par mes thés...

W. O. SCHWARTZ. En bas de la traverse du chemin de fer sur la rue principale.

MONCTON. N. B. - Des thés sont offerts à chaque semaine de thé et de café.

INCENDIE! A quelqu'un malheur est bon! Au prix coutant!

PRIX COUTANT. Votre stock y compris, MARCHANDISES SECHES ET PROVISIONS, dont j'ai un assortiment considérable.

Pour le Carême. Je viens de recevoir un gros lot de POISSON, tel que Morue, Hareng, etc.

Fidèle Poirier. Shédiac, 5 Dec. 1887.

L'ANCIENNE PLACE, autrefois occupée par HAMILTON & SMITH, et le public est invité à venir inspecter son stock de marchandises.

BAS PRIX. G. C. HAMILTON. Shédiac, N. B., 10 Dec. 1887.

Facterie de Chaussures DE SACKVILLE. Depuis que j'ai adopté le système de marquer mes souliers...

Bloc Commercial. Main Street - Moncton. Plus de 500 pièces de Colonnades à Robes, le plus gros stock qui ait jamais été importé à Moncton.

PETER McSWEENEY Grand rue, Moncton.

Chemin de fer Intercolonial 1887-Arrangement d'hiver-1888. A partir de lundi, 25 novembre 1887, les couvois marcheront journalièrement (dimanches exceptés) comme suit:

LAURENT BOURDEAU. Accommodation pour St-Jean... Express pour Halifax et Pictou... Express pour St-Jean.

AMBIERSON & SHERIDAN. Express de St-Jean... Express de Halifax et Pictou... Accommodation de St-Jean.

F. FOTTEGILL. Tous les couvois sont basés sur le temps du méridien oriental. S'intendant-en-chef. Moncton, N. B., 25 novembre 1887.

FEUILLETON

Le chevalier de Brabant

OU LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

(Suite.)

III

CE QUE L'ON VOYAIT DANS LA CHAMBRE DES ETATS.

Dès qu'il se trouva seul, Henri de Brabant se disposa à ôter ses vêtements, et à chercher dans le sommeil le repos dont il avait besoin après son long voyage; mais il fit soudain cette observation, en promenant ses regards autour de lui, que l'appartement était effrayamment sombre, triste et antique, en dépit des arrangements destinés à lui donner un air de confort.

Le chevalier étonné qu'on lui eût donné un pareil appartement, se mit à examiner sa chambre de plus près, et plus attentivement. Il souleva le tapisserie, qui se détacha du mur et lui resta dans les mains; et en s'approchant de la boiserie, il remarqua qu'elle ne tenait plus que par un miracle d'équilibre.

Soudain, un souvenir frappa l'esprit du chevalier. Le garde Forestier, Gaspard, ne lui avait-il pas dit que l'aile droite du château était restée fermée et inhabitable depuis de longues années? Et tout dans cet appartement n'indiquait-il pas qu'il était abandonné aux ravages du temps?

La lune continuait à briller d'un éclat splendide, et ses rayons argentés se reflétaient dans les eaux du fossé, en couleurs pourpres et azurées. Un coup d'œil suffit au chevalier pour reconnaître la position de la chambre qu'il occupait; car, en regardant par la fenêtre, le pont qui communiquait avec l'entrée, sous la tour centrale, était à gauche; et il était par conséquent, dans l'aile droite du château!

D'un autre côté à une petite distance à droite, les arbres de la forêt s'étendaient jusqu'aux murs de l'édifice; et dès lors il ne put douter qu'il ne fut dans cette partie même des bâtiments où, disait-on, l'on voyait des choses étranges et où l'on entendait des bruits surnaturels. Un instant, Henri de Brabant sentit un frisson mystérieux lui courir par tout le corps; mais, se redressant fièrement de toute sa hauteur, il chassa la crainte superstitieuse qui commençait à s'emparer de lui.

Il se préparait à refermer la fenêtre, quand tout à coup il aperçut quelque chose de blanc qui avançait lentement au milieu des arbres, s'étendant vers l'extrémité de l'aile droite du château. Un nouveau frisson agita ses membres, et, fixé, sur place, il tint les yeux sur cet objet, ou plutôt il le suivit tandis qu'il passait lentement à travers le feuillage, en s'enfonçant de plus en plus dans la forêt. Cet objet paraissait marcher à pas mesurés, sans s'arrêter jamais, ni se retourner, ni accélérer le pas: on eût dit un spectre se mouvant au milieu des arbres. Soudain il s'évanouit comme si la terre se fût ouverte sous lui, ou qu'il se fût, en un instant, évaporé dans l'air. Lorsque le chevalier se détourna de la fenêtre, son front était mouillé d'une froide transpiration. Sur un champ de bataille, avous nous dit, il n'y avait pas de guerrier plus brave que Henri de Brabant: c'était la première fois de sa vie qu'il avait été ainsi en proie à une terreur superstitieuse. Mais rappelant subitement son courage, et honteux d'avoir cédé à un accès de frayeur, le chevalier ferma la fenêtre et résolut de se coucher.

Toutefois, il commença par visiter la chambre voisine, avec l'intention d'éteindre les pastilles, dont le parfum devenait alourdissant; cela fait, il passa dans le vestibule pour s'assurer que la porte ouvrant sur le corridor était fermée. Il la trouva ouverte, et prit le soin de tirer les barres en travers; car le fait que Rodolphe l'avait relégué dans cet appartement lui faisait appréhender qu'on ne méditât contre lui quelque trahison, quoiqu'il n'en put concevoir le motif.

Il regagnait sa chambre à coucher, quand la pensée lui vint que ce serait agir prudemment que de s'assurer si l'y avait pas d'autre entrée que la porte qu'il venait de fermer. Prenant la lampe d'une main, il examina soigneusement le vestibule, qui était garni, tout autour, d'une boiserie pourrie et tombant en morceaux. Il enfonça la pointe de son poignard, d'endroit, à travers les interstices, et ne rencontra partout qu'un mur solide. Assuré de ce côté, il passa dans la chambre du milieu, également ornée de boiserie. Là encore, en sondant les fissures, que le temps avait creusées entre les panneaux, il ne trouva que de la maçonnerie. Ainsi donc, il n'y avait pas d'apparence de porte secrète ni dans cette pièce ni dans le vestibule. Le chevalier entra alors dans la vaste et sombre chambre à coucher, et, soulevant les tapisseries, il recommença avec son poignard les expériences qu'il avait faites dans les autres appartements. Le résultat fut également satisfaisant, mais il restait une partie de la muraille qui échappait à ses investigations, c'était celle contre laquelle était le bois de lit. Ce lit, en effet, était en chêne massif, s'élevait presque au plafond, en formait en haut une espèce de couronne d'où descendait une draperie.

Mais étant bien résolu à ne négliger aucune précaution, dans l'idée qu'on en voulait peut-être à ses jours, Henri de Brabant parvint, en faisant usage de toutes ses forces, à débrancher le bois du lit de façon à pouvoir passer par derrière; et, soulevant la tapisserie, il enfonça son poignard dans plusieurs fissures de la boiserie. D'abord, il ne rencontra que la muraille; mais enfin, la pointe pénétra dans quelque chose qui parut être du bois.

Le chevalier tira la lampe sur la table où il l'avait posée, et se mit à examiner minutieusement la boiserie. Au bout de quelques secondes, il découvrit un petit bout de fer enfoncé dans le coin d'un panneau, et ayant l'apparence d'une tête de clou. Soupçonnant que cela pouvait être un ressort secret, il pressa dessus fortement avec le pouce, et le panneau céda, en s'ouvrant de son côté, à la distance de deux ou trois pouces. Si les gonds n'avaient pas été rongés par la rouille, il est probable que le panneau se serait ouvert tout grand par la seule force du ressort. Quoiqu'il en soit, Henri de Brabant n'eut pas de peine à l'ouvrir; et l'ouverture qui était de cinq pieds de haut et de deux et demi de large, laissait voir une porte de même dimension s'adaptant dans la muraille. Commentant à ajouter foi aux rumeurs qui couraient sur cette partie de la vieille forteresse, Henri de Brabant examina la porte intérieure avec une scrupuleuse attention. Comme elle était couverte d'une couche épaisse de poussière humide, il arracha un lambeau de tapisserie et s'en servit pour l'essuyer. Alors il aperçut quelque chose comme la tête d'un clou, et ressemblant au ressort qu'il avait trouvé dans le panneau. En pressant dessus, la porte céda, et le chevalier put l'ouvrir complètement, mais au même instant il arriva un courant d'air si violent que sa lampe faillit s'éteindre. Heureusement il la couvrit à temps avec sa main, et, attendant que l'air fut moins agité, il examina attentivement l'endroit où il se trouvait. Il aperçut un escalier dans lequel il s'engagea sans hésiter. Les marches étaient de pierre, et quoiqu'elles fussent rendues glissantes par l'humidité, elles étaient solides et fermes dans leurs assises. Tout en ayant soin de bien abriter sa lampe, le chevalier continua à descendre longtemps, jusqu'à un moment où il se trouva arrêté par une porte. Celle-ci céda, dès qu'il eut retiré la barre, et il poursuivit son chemin le long d'un passage voûté, très étroit et si bas qu'il était obligé de baisser la tête pour avancer. Les côtés, le toit et le plancher étaient en maçonnerie, et en calculant la direction que suivait ce souterrain, par rapport à la position de l'escalier qu'il venait de descendre, le chevalier estima qu'il devait se trouver justement sous le mur qui bordait le fossé-

du château.

Henri de Brabant avança encore d'une centaine de pas, lorsqu'il fut brusquement arrêté par une muraille qui semblait devoir l'empêcher d'aller plus loin; mais il ne tarda pas à reconnaître que le passage tournait soudainement à gauche, et il poursuivit sa route jusqu'à ce qu'elle conduisât à un second escalier de pierre au bas duquel était un autre passage bas et voûté.

Encore une fois sa lampe faillit s'éteindre sous la violence de l'air qui soufflait de l'extrémité du corridor, et il lui fallut toute son attention pour préserver sa lumière. A une distance d'environ cent pas, il entra dans une petite chambre circulaire, ressemblant à une cave creusée dans un roc solide, tellement la maçonnerie était grossière et massive. Un crucifix de pierre d'environ trois pieds de haut, était placé dans une niche, et sur le pavé au dessous était un bloc de granit figurant une sorte de prie Dieu.

En face, en venant du passage, était une porte qui céda, comme avait fait les autres, sous la main du chevalier; et il entra dans un appartement qui, à première vue, était haut et spacieux, car la lumière de la lampe n'en éclairait pas l'autre extrémité.

S'avançant lentement et avec précaution, Henri de Brabant reconnut que la structure de cette pièce était aussi grossière que celle des passages qu'il avait traversés. Les murs étaient verts d'humidité, et le pavé était glissant; il n'y avait ni fenêtres ni jours d'aucune espèce, et il paraissait évident que cette chambre de pierre ne devait pas être destinée à servir d'habitation à un être humain.

A moins, pourtant, que les malheureuses victimes n'eussent été placées à l'air libre, dans une implacable tyrannie ne fût-elle condamnée à traîner la leur misérable existence, et à prior devant le crucifix, à genoux sur le prie-Dieu de granit, dans la chambre circulaire, demandant au Ciel la pitié que leur refusait les hommes.

À peine le chevalier de Brabant avait-il fait cette réflexion qu'il tressaillit brusquement, et passant la lampe dans sa main gauche, posa la droite sur son épée. A l'extrémité de la chambre, une forme humaine, de taille colossale, semblait se détacher lentement du milieu des ténèbres; du moins tel était l'effet que produisait la clarté de la lampe, à mesure que le chevalier s'avancait davantage.

Mais notre héros reconnut immédiatement que la figure qui l'avait ainsi effrayé, était immobile, et il en approcha à quelques pas. Ce qu'il vit alors le frappa d'étonnement. Ce n'était rien moins qu'une colossale statue de femme, sur laquelle la lumière se reflétait, et cette statue était une admirable représentation de la Vierge.

Elle avait au moins sept pieds de haut, elle n'était élevée sur aucun piédestal, mais se soutenait sur la base massive formée par les larges plis de sa robe. Tout d'abord le chevalier demeura muet de surprise et d'admiration devant cette merveilleuse statue; mais ce sentiment fit bientôt place à un autre non moins réel. Sa figure exprima le plaisir qu'il éprouvait en remarquant la beauté des détails de la statue.

La tête avait une expression ravissante de douceur et de dignité; penchée légèrement en avant, elle avait un air de touchante mélancolie; les bras, qui étaient croisés sur la poitrine, ajoutaient encore à cet effet charmant. Le corps, quoique complètement enveloppé dans la robe dont on habille ordinairement les Madones, était plein de grâce; aucune de ces douces impressions n'était altérée par les colossales proportions de l'ouvrage, tant il y avait en elle d'harmonie.

Elle semblait être en fer finement bronzé, et quoiqu'elle fut pour ainsi dire enterrée, loin du monde, dans une chambre dont les murs étaient verts d'humidité et dont le pavé était couvert d'eau, on n'apercevait pas une tache de rouille sur la statue; au contraire, elle brillait à la lueur de la lampe d'un éclat doré.

Le chevalier la contempla longtemps et attentivement. (à suivre.)

E.X. livra sa fille à un vieux richard chauve, borgne et boiteux. On la conduisit à l'église; le prêtre après avoir demandé à un futur conjoint s'il la prenait pour femme, demanda à la fille si elle le prenait pour mari. La pauvre victime de l'impudicité paternelle répondit: - Hélas! monsieur, vous êtes encore le premier qui m'ayez consulté là-dessus.

PILULES PARSONS

FONT UN RICHE SANS NOUVEAU. Changent complètement le sang de tout le système en trois mois. En prenant une seule chaque soir pendant 1 à 15 semaines, on recouvre sa santé à cela est possible.

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

LE LINTMENT ANOXIDE. GOUT, ASTHME, BRONCHITE, ENTOUR, RHUMATISME, LE LINTMENT ANOXIDE DE JOHNSON. (Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.)

Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.

WHEREAS a body of Marsh Land situate in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, Boudreau Marsh so called, was assessed by the said Commissioners, and a warrant of distress issued against Magloire Legere, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied; and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given that the said described land, or such part thereof as may be necessary, will be leased or sold, as Dominique Boudreau's residence, in said County, on SATURDAY, the SEVENTH day of JULY next, between the hours of twelve and two o'clock p. m., to pay such assessment and expense.

LAURENT D. BOUDREAU, Clerk of Commissioners of Sewers, Shédiac, N. B., 3rd. April 1888.—3m

Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.

WHEREAS a body of Marsh Land situate in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, Boudreau Marsh so called, was assessed by the said Commissioners, and a warrant of distress issued against the Estate of Beloni Boudreau, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied; and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given that the said described land, or such part thereof as may be necessary, will be leased or sold, as Dominique Boudreau's residence, in said County, on SATURDAY, the 7th day of JULY next, between the hours of twelve and two o'clock p. m., to pay such assessment and expense.

LAURENT D. BOUDREAU, Clerk of Commissioners of Sewers, Shédiac, N. B., 3rd. April 1888.—3m

FARINE.

Je viens de recevoir un plein char de farine Whitvort qui je vendrai à bas prix. Shédiac, 29 Mars 1888.—H. I.

Cable.

2000 lbs de Cable qui a été à l'eau seulement 3 mois. A vendre à très bas prix. A. S. POIRIER.

Dans quelques jours

je recevrai un assortiment de Marchandises Nouvelles, qui surpassera toute chose que soit vu à Shédiac, et que je vendrai à très bon marché.

Mme. D. J. DOIRON.

150 Quarts de Pommes d'hiver de première qualité, que je vendrai AU PLUS BAS PRIX. Groceries, confiseries, fruits, bonbons, biscuits, fromage, ac., en gros et en détail. AIME J. CORMIER, Shédiac, 19 Nov. 1887.

BATEAUX BOILERS

Attrappes à Homard. SEINES A HARENG. 4 Bateaux de 17 et 18 pieds. 16 peines à Hareng. 600 attrappes à Homard. 2 Boilers. A vendre à très-bas prix. A. S. POIRIER.

Gale! Gale!

Ceux qui sont atteints de cette maladie devraient essayer l'ONGUENT de Lawton CONTRE LA GALE. Préparé et vendu exclusivement par A. G. LAWTON, Chimiste et Drogiste, SHÉDIAC, N. B.

Patates à Vendre.

A ceux qui désirent se procurer des patates à grand marché, j'ai l'honneur d'offrir des patates à 40cts le quart. C'est pour rien. Hâtez-vous d'en demander. O. M. MELANSON, Shédiac, 3 février 1888.

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, l'Ontario.

Depot au gouvernement fédéral, \$100,000. Année Revenu Actifs Assurance en force 1870... \$ 9,000 85 \$ 4,218 00 \$ 5,218 00 1871... 304 49 12,246 00 675,250 00 1872... 821,856 35,721 00 1,884,156 00 1873... 38,754 20 81,105 00 1,884,156 00 1874... 58,163 63 142,619 00 1,884,156 00 1875... 82,226 25 227,426 00 3,051,885 00 1876... 158,373 23 427,459 00 5,419,670 00 1877... 250,829 68 652,461 00 7,715,921 00 1878... 313,000 00 909,489 73 9,505,543 00

Ed. Girouard, Agent.

Route 118, Moncton, N. B.

Martin Flanagan

MARCHAND EN GROS ET EN DÉTAIL DE Marchandises Seches Groceries Liqueurs Peintures Huiles Vitres, etc.

Annonce, spécialement à ses amis et à ses patrons qu'il est toujours à sa VIEILLE PLAGER, dans Water Street, à RICHIBOUCTOU.

Superbe Assortiment de Marchandises

Dans toutes les branches de commerce. Il est convenu qu'il s'en retourneront toujours le contenu, dans tous les cas, les articles saisis de la courtoisie et de l'habileté avec lesquels on les aura reçus quand même ils ne seraient pas destinés à acheter.

MARTIN FLANAGAN.

Richibouctou, 20 Nov. 1887.—3m

Magasin du Peuple!

BOUCTOUCHE, N. B. Je viens de recevoir un assortiment complet de Marchandises du printemps! Pour tous les goûts! A bon marché!

Bon Tweed Canadien tout laine pour 50cts Draps à main, bon Méridien Colonne à 3 très bas prix, 1000 verges de BELLE INDIENNE de différents patrons, CHAPEAUX d'été pour hommes et enfants, Colon Flanelle, un gros assortiment de Tapiserie pour Salons, Boudoirs, etc.

Horloges, Bijouteries, Chapeteaux, Livres de Prières et autres Objets de piete. Mélanges des Barbades, Sucre, Thé, Tabac, Lard, Beurre, Morue, Poivre, Farine d'avoine, Orge, Riz, etc. Charbons, Fer, Clous, Peintures de tout couleur, Huile à peinture, Huiles de poisson, Verres, Matras, Vitres, etc. etc.

500 boîtes d'AYOIE de bonneco. GRAINES de légumes et de fleurs. J'attends 500 SACS DE SEL pour le pêche du printemps. Marchandises nouvelles reçues toutes les semaines!

Venez voir et vous trouverez à mon Magasin un Assortiment complet et choisi de Marchandises Générales que je vendrai au PLUS BAS PRIX que vous puissiez acheter à aucun autre magasin de Bonfiche, car j'ai pour devise: GRAND DÉBIT, MAIS PETIT PROFIT!

Venant Bourque,

BOUCTOUCHE, Co. Kent, N. B. Carte aux Dames

A la Dame qui pendant l'année 1888 nous enverra le plus grand nombre de cartes, chaque paquet d'un quart de nos EPICES ab solument Pures et de notre CRÈME DE TARTRE en reforme pure—nous ferons cadeau, le Jour de l'An 1889, d'une

elegante Montre d'or de dame Hunting Case, de la célèbre fabrique de Waltham.—Nous voulons par la introduction des Epices et de la Crème de Tartre absolument Pures. En achetant demandes celles absolument pures de Dearborn & Co., vous serez sûr d'avoir les plus pures Epices et Crème de Tartre tout en courant la chance de gagner de belles Etrennes!

DEARBORN & CO.

A vendre chez O. M. MELANSON—1066vsm

A. M. LEGER,

HORLOGER et BIJOUTIER, SHÉDIAC, N. B. Boutons, loquets, bracelets, Epinglettes, pendants d'oreilles, Lunettes, &c.